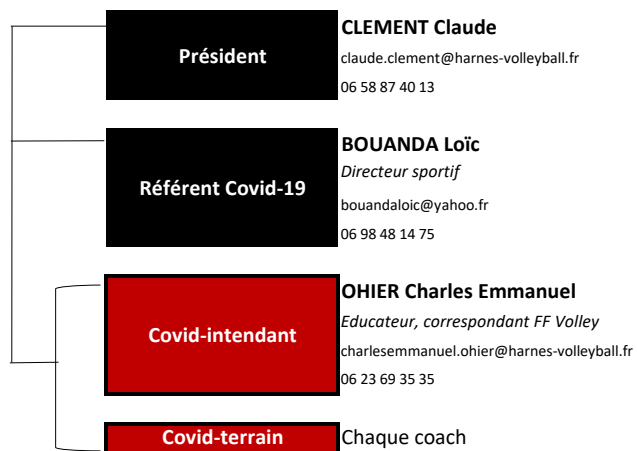




Organigramme Covid-19



Est le garant des mesures sanitaires, supervise et veille au respect des recommandations

Organise et adapte les recommandations et obligations sanitaires à la réalité de l'entreprise
Définit avec le Président, un plan de reprise et de mesures en adéquation avec celles imposées par l'Etat, les collectivités territoriales et la Fédération sportive

veille au :

Respect du plan de circulation sanitaire au sein des infrastructures
Respect des gestes barrières et de la distanciation sociale des usagers du club et des infrastructures
Plan d'approvisionnement et d'utilisation du gel hydro-alcoolique et des masques si nécessaires
Plan de gestion des déchets des usagers du club et des infrastructures

Faire respecter les recommandations sanitaires sur les zones de jeu et parmi les joueurs : gestes barrières, respect des espaces de distanciation définis, avoir un masque avec soi, consulter un médecin en cas de symptômes, adapter la pratique à l'état de forme, utiliser uniquement du matériel individuel (ballon, gourde, serviette, gel), nettoyer le matériel, venir en tenue et s'échauffer, ne pas prêter ses effets personnels, personnaliser sa gourde